

République Française

Département des Deux-Sèvres

Commune de THOUARS (79100)

1. RAPPORT D'ENQUÊTE
2. AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVÉS

ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement d'une portion du chemin rural
de Clossais, Commune de Thouars

Du lundi 23 juin 2025 à 10h au lundi 7 juillet à 16h

Commissaire Enquêteur
Matthieu HOLTTHOF
44 Route du Thouaret
79430 La Chapelle Saint Laurent

*Arrêté n°URB/2025/06 de M. le Maire de THOUARS du 20 mai
2025*

Table des matières

RAPPORT D'ENQUETE.....	3
Généralités sur le projet.....	3
Avant-propos.....	3
Objet de l'enquête.....	3
Objet de l'enquête.....	4
Le dossier.....	5
Organisation et déroulement de l'enquête publique.....	6
Désignation du Commissaire-Enquêteur.....	6
Publicité et affichage :.....	6
Chronologie de l'enquête.....	6
Les permanences et la consultation du dossier :.....	7
Examen des observations du public.....	7
Bilan comptable.....	7
Observations recueillies.....	8
Clôture de l'Enquête.....	8

Généralités sur le projet

Avant-propos

La commune de Mauzé Thouarsais concernée par l'enquête est une commune déléguée de la commune de Thouars. Cette dernière est intégrée à la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) regroupant 24 communes et d'environ 36 000 habitants. La commune de Thouars comporte quant à elle 13 886 hab en 2019.

Thouars est situé à environ 70 km au Nord-ouest de Poitiers et 120 km à l'Est de Nantes.

Le dossier soumis à enquête publique a pour objet la désaffectation et de cession d'une portion du chemin rural de Clossais.

Cette enquête publique répond notamment aux documents législatifs et réglementaires suivants :

- Code rural partie législative articles L. 161-1 à L.161-10 et partie réglementaire section 8, aliénation des chemins ruraux articles R.161-25 à R.161-27 pour la forme de l'enquête publique.
- Décret 2015-955 du 31 juillet 2015 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux.

Compte tenu des textes législatifs et réglementaires ci-dessus, l'enquête publique relatif à ce projet de désaffectation et cession du dit chemin est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public. Cette enquête doit se tenir pendant une durée de 15 jours consécutifs minimum.

Historique sommaire

Par délibération du 30 janvier 2025, le conseil municipal décide la désaffectation et lancement de la procédure de cession d'une partie d'un chemin rural à Clossais.

En effet, deux riverains ont contacté la commune de Thouars car ils souhaitent acquérir une portion de ce chemin à l'abandon depuis de nombreuses années.

Est décidé à l'unanimité de mettre à enquête publique, selon les modalités prévues par les articles R. 161-25 à R.161-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la désaffectation et lancement de la procédure de cession d'une partie d'un chemin rural à Clossais.

En outre, pour les chemins inscrits sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, les conseils municipaux doivent, préalablement à toute délibération décidant de leur suppression ou de leur aliénation, avoir proposé au conseil général un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée. **Ce chemin n'est pas inscrit sur ce plan.** Il a également reçu un avis favorable du comité « urbanisme, Développement durable, Attractivité, Mobilité et Transport » de CDC du Thouarsais en date du 22 janvier 2025.

Objet de l'enquête

Ce chemin rural sur sa plus grande partie est circulaire, en stabilisé et sert à desservir les maisons de part et d'autre. La partie concernée par la cession est quant à elle une impasse enherbée qui ne dessert que des propriétés privées. Aucun cheminement piéton n'est possible en bout d'impasse, sans emprunter un terrain privé.

L'impasse enherbée concernée par le projet de cession ne dessert que des riverains y compris un agriculteur qui fait traverser son cheptel bovin. Cette portion n'est en réalité utilisée que par les riverains au vu de l'impasse et de l'espace boisé en friche se trouvant au bout de l'impasse. Cette portion n'a aucune vocation de circulation publique n'étant déjà pas carrossable. Deux riverains sont à l'origine de cette demande de cession et ils disposent tous d'un double accès à leurs parcelles limitrophes.

Le dossier

Composition du dossier

Le dossier soumis à l'enquête comprend les pièces suivantes :

- La délibération du conseil municipal du 30 janvier 2025
- Un plan parcellaire
- L'arrêté N°URB/2025/06 du 20 mai 2025 d'ouverture de l'enquête publique
- Une notice explicative
- Un plan de situation
- 4 photos de la partie du chemin concernée par le projet avec le plan des angles de vue
- L'état parcellaire
- Les photos des avis d'enquête publique
- Les parutions presse

Ces éléments du dossier ont été mis en ligne sur le site internet de la commune.

Analyse du dossier

L'arrêté reprend toute la procédure : délibération du conseil municipal pour acter la suppression et le lancement de l'enquête publique et les formalités après enquête publique.

La notice explicative présente le projet de suppression et les raisons de cette demande.

Les photos montrent que le chemin rural est boisé sur une partie, la végétation arborée ne permet pas de distinguer le chemin, démontrant ainsi sa non utilisation depuis de nombreuses années.

Les pièces du dossier ci-dessous ne nécessitent pas d'analyse particulières :

- Plan cadastral
- Coupures presse et certificats d'affichage

Conformément à la réglementation, j'ai paraphé toutes les pièces du dossier soumis à enquête.

Organisation et déroulement de l'enquête publique

Désignation du Commissaire-Enquêteur

Suite à la délibération du conseil municipal de Thouars actant la procédure de désaffectation et de cession d'une portion chemin rural de Clossais, Mme TESTU Fanny du service urbanisme de la Communauté de Communes du Thouarsais m'a contacté pour que je prenne en charge l'enquête publique, ce que j'ai accepté. Ainsi M. le Maire de Thouars m'a nommé Commissaire-Enquêteur, dans l'arrêté municipal du 20 mai 2025.

Cette enquête s'est déroulée du lundi 23 juin 2025 à 10h au lundi 7 juillet 2025, 16h00.

Publicité et affichage :

La publicité réglementaire 15 jours avant le début de l'enquête :

- Dans 2 journaux officiels, *Courrier de l'Ouest* et *la Nouvelle République* du 6 juin 2025,
- Affichage à la mairie de Thouars,
- Sur deux panneaux d'affichage au niveau de l'accès pour se rendre au chemin et un autre devant le chemin
- Sur le site internet de la communauté de communes du Thouarsais et sur le site « notre territoire »

Chronologie de l'enquête

Préparation de l'enquête :

Avril 2025 :

- Appel de Mme TESTU Fanny du service urbanisme de la Communauté de Communes du Thouarsais pour me proposer la réalisation de l'enquête.

Le 19 mai 2025 :

- Réunion à la communauté de communes du Thouarsais avec Mme TESTU F.,
- Présentation du dossier
- Modalités administratives concernant l'arrêté prescrivant l'enquête publique et l'avis d'enquête publique
- Modalités concernant les publications officielles et l'affichage
- Planification de la permanence

L'ensemble du dossier étant suffisamment explicite, aucun complément n'a été sollicité hormis quelques détails dans la notice explicative.

Une visite sur le terrain a ensuite été effectuée.

Le 23 juin 2025 à 9h15, j'ai procédé aux paraphes et signatures de toutes les pièces du dossier d'enquête publique en mairie de Mauzé Thouarsais et à 9H45 en mairie de Thouars, pour une ouverture du registre effective le même jour à 10h00.

Les permanences et la consultation du dossier :

J'ai réalisé 1 permanence du 23 juin au 7 juillet 2025 :

- Le Lundi 7 juillet de 14h00 à 16h00

La permanence s'est déroulée à la mairie de Mauzé Thouarsais dans la salle de conseil à côté de l'accueil. L'accès était possible à partir du hall de la mairie.

Le public avait la possibilité de faire part de ses observations au commissaire enquêteur, par déposition sur le registre d'enquête, par courrier postal à mairie de Thouars, 14 place Saint Laon, 79100 Thouars, siège de l'enquête et par voie électronique à l'adresse suivante : ep.chemin-clossais@thouars.fr

Climat de l'enquête :

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions.

L'accueil, la disponibilité et la réceptivité de la mairie a permis un déroulé optimum de l'enquête publique.

Examen des observations du public

Bilan comptable

- Nombre de visites lors des permanences : 0
- Nombre de visites hors permanence : 0
- Nombre de visites sur le site internet : information non disponible

Nombre d'observations

- Observation consignée sur le registre d'enquête : 0
- Observations reçues par courriers et annexées au registre d'enquête : 0

- Observation reçue par courriel et annexée au registre d'enquête : 0

Observations recueillies

Permanence du lundi 7 juillet 2025

Lors de cette permanence, je n'ai eu aucune visite

Clôture de l'Enquête

La clôture de l'enquête, par le Commissaire-Enquêteur, a eu lieu le lundi 7 juillet 2020 à 16h00. J'ai procédé à la clôture du registre et j'ai signalé aux secrétaires de mairie de Thouars et Mauzé Thouarsais que je conservais en ma possession le dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête jusqu'à la remise du rapport d'enquête.

Le rapport, les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur ont été présenté le 11/07/25 à Mme TESTU Fanny.

A La Chapelle Saint Laurent, le 11 juillet 2025

Le Commissaire-Enquêteur

Matthieu HOLTHOF

